



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 6 mai 2019 à 20h11, au Centre communautaire, sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Anolise Brault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2019
4. **Adoption des comptes**
5. **Période de questions**
6. **Correspondance**
7. **Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment**
8. **Administration**
  - 8.1 Préposée à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité – Embauche
  - 8.2 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat – Adoption
  - 8.3 Avis de motion – Règlement numéro 522-2019 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Jude
  - 8.4 Assurances – Mutuelle des Municipalités du Québec – Dépôt d'une communication
  - 8.5 Journée Pacini pour la qualité de vie – Entérinement
  - 8.6 PIQM-MADA 2015 – Dossier numéro 557880 – Modification à la résolution numéro 2015-04-102
9. **Sécurité publique**
  - 9.1 Service incendie – Formation officier en santé et sécurité au travail - Inscription
  - 9.2 Sécurité civile – Formation – Entérinement de l'inscription d'un pompier et de la directrice générale
  - 9.3 Sécurité incendie – Achat de bouteilles pour appareils respiratoires
  - 9.4 Service des incendies - Camions citerne et camion utilitaire - Achat et installation de caméras de recul



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

- 9.5 *Sécurité civile – Achat et installation d'une génératrice permanente au Centre communautaire* \*REPORTÉ
- 10. Transport**
- 10.1 Travaux de rapiéçage d'asphalte – Adjudication du contrat
- 10.2 Avis de motion – Modification du règlement de stationnement RM330
- 10.3 *Fossé 6<sup>e</sup> rang – Demande d'entretien* \*REPORTÉ
- 10.4 *Fossé chemin de la Grande Ligne – Demande d'entretien* \*REPORTÉ
- 10.5 Voirie - Installation de silhouettes dans les zones problématiques
- 10.6 Chouette à voir – Entretien du chemin d'accès
- 10.7 Voirie – Rang Salvail Sud – Demande au Ministère des Transports
- 10.8 Cooptel – Demande d'autorisation pour enfouissement de câbles
- 10.9 Santé et sécurité – Achat divers
- 10.10 Voirie – Programme d'aide à la voirie locale - Reddition de comptes
- 10.11 Voirie – Surnuméraire estival – Modification de l'offre d'emploi
- 10.12 Rang Petit 5<sup>e</sup> – Chargement de pierre
- 11. Hygiène du milieu et environnement**
- 11.1 *Traitement des eaux usées – Mesurage des boues – Mandat* \*REPORTÉ
- 11.2 Déclaration d'urgence climatique – Engagement de la Municipalité
- 11.3 Caractérisation des rives visant l'application règlementaire relative au respect des bandes riveraines – Mandat à M. Patrick Bernard
- 12. Aménagement et urbanisme**
- 12.1 MM Sylvain Charbonneau et Maxime Charbonneau – Lot 2 708 136 – Demande de dérogation mineure – Décision
- 12.2 Les Serres Gaudette enr. - Lot 2 708 108 - Demande d'appui auprès de la Commission de la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ), concernant un projet d'aliénation d'un lot à utilisation agricole
- 13. Loisirs, culture et famille**
- 13.1 Peinture du local des Loisirs
- 14. Autres sujets**
- 14.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Proclamation
- 14.2 Semaine québécoise des familles - Proclamation
- 15. Rapport des élus - Information**
- 16. Période de questions**
- 17. Clôture de la séance**

2019-05-126

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER les points suivants :

- 9.5 Sécurité civile – Achat et installation d'une génératrice permanente au Centre



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

communautaire

- 10.3 Fossé 6<sup>e</sup> rang – Demande d'entretien
- 10.4 Fossé chemin de la Grande Ligne – Demande d'entretien
- 11.1 Traitement des eaux usées – Mesurage des boues - Mandat

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1er AVRIL 2019**

**2019-05-127**

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:

DE CORRIGER le point 10.3 en y ajoutant les noms des élus ayant proposé et secondé la résolution;

D'ADOPTER le procès-verbal tel que corrigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **4. ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

Salaires nets :	24 227.57 \$
Comptes déjà payés:	30 478.78 \$
Comptes à payer:	64 852.98 \$

Appels des pompiers:

05-04-2019	Près du 236, Salvail Sud	Accident sans désincarcération	Saint-Jude
08-04-2019	765, St-Joseph	Entraide - alarme incendie (école)	Saint-Louis
09-04-2019	72, Route de Michaudville	Feux d'installation électrique	Saint-Bernard

**2019-05-128**

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

## 6. CORRESPONDANCE

5 mars 2019:	TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - Confirmation de la demande de la municipalité de Saint-Jude pour l'intervention de réparer les trous de la route 235 entre le rang Ste-Rose et le rang des 48 soient réparés.
28 mars 2019:	RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars 2019.
3 avril 2019:	MUNICIPALITÉ SAINT-VALÉRIEN-D-MILTON - Appui pour infirmière praticiennes spécialisées (IPS) à Saint-Jude.
3 avril 2019:	MUNICIPALITÉ SAINT-BARNABÉ-SUD - Appui pour infirmière praticiennes spécialisées (IPS) à Saint-Jude.
3 avril 2019:	MUNICIPALITÉ SAINT-LIBOIRE - Appui pour infirmière praticiennes spécialisées (IPS) à Saint-Jude.
4 avril 2019:	MUNICIPALITÉ SAINT-SIMON - Appui pour infirmière praticiennes spécialisées (IPS) à Saint-Jude.
5 avril 2019:	VILLE DE SAINT-HYACINTHE - Appui pour infirmière praticiennes spécialisées (IPS) à Saint-Jude.
9 avril 2019:	MUNICIPALITÉ SAINT-HUGUES - Appui pour infirmière praticiennes spécialisées (IPS) à Saint-Jude.
9 avril 2019:	MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès-verbal de la séance tenue le 26 février 2019.
12 mars 2019:	MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2019.
15 avril 2019:	CABINET DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - Accusé de réception de la résolution à l'égard du point de service du CLSC des Maskoutains.
16 avril 2019:	MUNICIPALITÉ LA PRÉSENTATION - Appui pour infirmière praticiennes spécialisées (IPS) à Saint-Jude.
15 avril 2019:	MINISTRE DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS - Fonds de la taxe sur l'essence.
18 avril 2019:	MUNICIPALITÉ SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU - Appui pour infirmière praticiennes spécialisées (IPS) à Saint-Jude.
23 avril 2019:	RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2019.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

## 7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois d'avril 2019 préparé par monsieur



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Mathieu Senécal, inspecteur en bâtiment.

## 8. ADMINISTRATION

2019-05-129

### 8.1 PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DE LA MUNICIPALITÉ - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une ouverture de poste pour l'entretien des aménagements paysager de la municipalité ainsi que la sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est vue accorder une aide financière par l'Association canadienne des parcs et des loisirs (ACPL) pour la création d'un nouveau poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'embellissement à l'effet de maintenir en poste Mme Stéphanie Gaudette pour les tâches d'entretien des aménagements paysagers de la Municipalité sans l'ajout de la sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se disent satisfaits du travail effectué par Mme Gaudette et qu'ils sont en accord avec la proposition du comité d'embellissement ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyé par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale, sur l'avis du comité d'embellissement, à procéder à l'embauche de madame Stéphanie Gaudette comme personne préposée à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité sur une base de +/-100 heures et ce, selon un horaire variable;

DE SOLLICITER les établissements scolaires pour trouver une ressource qui souhaiterait s'occuper du volet sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes, le tout selon les critères de l'ACPL.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 142 «salaire journalier, surnuméraire».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-130

### 8.2 PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT – ADOPTION

ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) (ci-après : La Loi), a été sanctionné le 1er décembre 2017;



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du **Code municipal du Québec** (ci-après : CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER séance tenante la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat* jointe en Annexe A et de la diffuser sur le site internet de la municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 522-2019 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil, qu'à une séance ultérieure, un règlement visant à abroger le règlement 84-4 (199-84) concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Jude sera adopté.

Séance tenante, aucun projet de règlement n'est déposé ni adopté. Le projet de règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le Code Municipal du Québec prévoit qu'un conseil municipal peut faire et mettre à exécution des règles et règlements pour sa régie interne et pour le maintien de l'ordre durant ses séances. Un tel règlement vise entre autres à régir la conduite des échanges entre les élus du conseil et le maintien du bon ordre pendant les séances. Le règlement de régie interne existant date initialement de 1984 et le conseil municipal en place souhaite le modifier afin d'y inclure diverses dispositions visant notamment les périodes de question et le décorum des délibérations lors des séances.

2019-05-131

### 8.4 ASSURANCES – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – DÉPÔT D'UNE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) a fait parvenir une communication visant à informer les membres du conseil de l'existence d'une protection d'assurance contre les cyberattaques ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

DE NE PAS adhérer à cette protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-132

## **8.5 JOURNÉE PACINI POUR LA QUALITÉ DE VIE – ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT la tenue de la Journée Pacini pour la qualité de vie le 18 avril dernier, et que le Centre de pédiatrie sociale Grand Galop bénéficiait des retombées de cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE M. le maire Yves de Bellefeuille ainsi que Mme la conseillère Anolise Brault, conseillère déléguée à la jeunesse, ont signifié leur intérêt à participer au déjeuner ;

CONSIDÉRANT QUE l'accord des membres du conseil a été donné par courriel à la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER les dépenses engagées pour la participation de M. de Bellefeuille et de Mme Brault à cet événement, soit un montant de 25.00\$ par participant, pour un total de 50.00\$ à verser à la Fondation Aline-Letendre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-133

## **8.6 PIQM-MADA 2015 – DOSSIER NUMÉRO 557880 – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-04-102**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2015-04-102, un projet consistant à rendre les entrées du Centre communautaire accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi que l'aménagement d'une salle de bain adaptée pour les personnes à mobilité réduites avait été autorisé par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude de la reddition de compte préparée par la directrice générale, le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a demandé à ce que des précisions soient apportées à la résolution initiale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:

DE CONFIRMER les éléments suivants :



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme PIQM-MADA 2.5 et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Cette résolution modifie et complète la résolution 2015-04-102 adoptée à la séance du 7 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-05-134

### 9.1 SERVICE INCENDIE – FORMATION OFFICIER EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT l'offre de l'organisme «Services aux entreprises» pour la formation intitulée «Officier en santé et sécurité au travail» ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Francis Grégoire de participer à cette formation ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Guy Dion, directeur incendie, à l'égard de la candidature de M. Grégoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

D'INSCRIRE M. Francis Grégoire à la prochaine formation «Officier en santé et sécurité au travail» qui aura lieu au CFP Paul-Rousseau, 220 boul. Industriel, Saint-Germain-de-Grantham ;

DE DÉFRAYER les coûts d'inscription au montant de 630\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-135

### 9.2 SÉCURITÉ CIVILE – FORMATION – ENTÉRINEMENT DE L'INSCRIPTION D'UN POMPIER ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la proposition de l'ACSIQ d'offrir une formation portant sur la sécurité civile dans notre secteur ;



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Grégoire et que Mme Nancy Carvalho ont assisté aux cinq premiers cours sur un total de six ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Grégoire et de la directrice générale de poursuivre cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE la confirmation de la tenue de la formation a été connue après la séance ordinaire du mois d'avril;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires pour cette formation avait déjà été prévues lors de l'adoption du budget 2019;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER l'inscription de M. Francis Grégoire et de la directrice générale au cours de formation en sécurité civile intitulé « COMMUNICATION EN SITUATION D'URGENCE » qui a été donnée le samedi 27 avril 2019 à Saint-Dominique ;

DE DÉFRAYER le coût d'inscription au montant de 175\$, taxe en sus, pour la formation de M. Grégoire et de 175\$, taxes en sus, pour formation de la directrice générale.

Cette dépense est affectée aux postes budgétaires 02 22000 454 «Sécurité incendie – Formation» et 02 13000 454 «Administration – Formation»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-136

## 9.3 SÉCURITÉ INCENDIE – ACHAT DE BOUTEILLES POUR APPAREILS RESPIRATOIRES

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie «Sécurité Maska» à l'effet d'acheter des bouteilles usagées en aluminium pour appareils respiratoires (cylindres MSA) afin de permettre le remplacement des bouteilles en acier au coût de 250\$ chaque;

CONSIDÉRANT la remise par bouteille d'acier qui sera retournée à la compagnie au montant de 50\$ l'unité;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat de 14 bouteilles en aluminium au coût de 250.00\$ chaque pour un montant total de 3 500\$ ;

DE RETOURNER les 14 bouteilles en acier pour une remise de 700\$ pour l'ensemble des bouteilles.



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

L'achat des bouteilles en aluminium moins le retour des bouteilles en acier représente un coût d'achat net de 2 800.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-137

## 9.4 SERVICE DES INCENDIES - CAMIONS CITERNE ET CAMION UTILITAIRE - ACHAT ET INSTALLATION DE CAMÉRAS DE REcul

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, par sa résolution 2014-05-123 a autorisé la conduite de camion-citerne non-équipé de pompe fixe par du personnel de soutien ne détenant pas la formation Pompier 1 ;

CONSIDÉRANT QUE ces conducteurs ne sont pas autorisés à conduire les camions citerne hors du territoire de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

CONSIDÉRANT QUE les ententes multicaserne et les ententes d'entraide ont pour effet de solliciter de plus en plus les équipes pour intervenir hors du territoire de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville;

CONSIDÉRANT l'achat du camion utilitaire numéro 540 ;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier servira notamment aux interventions de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI);

CONSIDÉRANT l'étroitesse de la caserne pour le stationnement dudit véhicule utilitaire;

CONSIDÉRANT la demande de M. Guy Dion, directeur du service incendie, à l'effet de procéder à l'achat et à l'installation de caméras de recul pour les 2 camions citernes et le camion utilitaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

DE REFUSER l'achat et l'installation de caméras de recul sur les 2 camions citerne ;

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'une caméra de recul sur le véhicule utilitaire numéro 540 auprès de la compagnie Instal-Tech pour un montant de 819.95\$ taxes en sus.

M. le conseiller Maxim Bousquet demande le vote sur cette question.

Ont voté pour : 4

Ont voté contre : 2

Messieurs les conseillers Maxim Bousquet et Francis Grégoire demandent que leur dissidence à l'égard de cette résolution soit consignée au procès-verbal.



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

## 9.5 SÉCURITÉ CIVILE – ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE PERMANENTE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Point reporté

## 10. TRANSPORT

2019-05-138

## 10.1 TRAVAUX DE VOIRIE - RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un appel d'offres groupé de soumissions, des prix ont été demandés sur le site d'appel d'offres public Se@o pour des travaux de rapiéçage mécanisé d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro **2019-03-085**, la municipalité de Saint-Jude a mandaté la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour procéder à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 29 avril 2019 à 11h00 en présence des responsables de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues selon le devis de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat de rapiéçage d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme soit à *Vallières Asphalte inc.* pour la somme de 149.41\$ / tonne, taxes incluses, tel que présenté dans son offre de prix pour une quantité d'environ 1000 tonnes, réparties de la façon suivante :

- environ 600 tonnes à La Présentation
- environ 275 tonnes à Saint-Jude
- environ 175 tonnes à Saint-Bernard-de-Michaudville

QUE les documents utilisés par la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour cet appel groupé de soumissions font partie intégrante de la présente résolution pour la partie de la Municipalité de Saint-Jude, et il en est de même de la soumission de l'adjudicataire, *Vallières Asphalte inc.*, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence;

QUE le Conseil municipal autorise les dépenses et le début des travaux s'y rapportant sous la programmation et la surveillance de son inspecteur municipal.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «entretien des chemins et



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

trottoirs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **10.2 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT RM330**

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil, qu'à une séance ultérieure, un règlement visant à modifier le règlement RM-330 concernant le stationnement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jude sera adopté.

Séance tenante, aucun projet de règlement n'est déposé ni adopté. Le projet de règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le règlement de régie interne existant date initialement de 1999 et le conseil municipal en place souhaite le modifier afin que soit mieux représentés les nouveaux besoins de la municipalité en la matière.

## **10.3 FOSSÉ 6E RANG – DEMANDE D'ENTRETIEN**

Point reporté

## **10.4 FOSSÉ CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – DEMANDE D'ENTRETIEN**

Point reporté

2019-05-139

## **10.5 VOIRIE - INSTALLATION DE SILHOUETTES DANS LES ZONES PROBLÉMATIQUES**

CONSIDÉRANT l'achat par la municipalité de trois silhouettes d'enfant dans le but de ralentir la circulation automobile aux endroits où il y a une présence d'enfants près de ces routes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'INSTALLER les trois silhouettes aux endroits suivants :

- intersection des rues Saint-Joseph et Cusson;
- rue Settecasi;
- rue Saint-Édouard, devant le dépanneur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-140

## **10.6 CHOUETTE À VOIR – ENTRETIEN DU CHEMIN D'ACCÈS**

CONSIDÉRANT la demande de M. Guy Fitzgerald à l'effet de procéder à une réparation du chemin d'accès au site « Chouette à voir! » suite aux fortes pluies du mois d'avril ;



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT la convention intervenue entre l'UQROP et la municipalité de Saint-Jude en 1994 où il est spécifié que l'entretien du chemin d'accès est à la charge de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport de M. David Jacob, inspecteur municipal, informant les membres du conseil qu'une quantité de plus ou moins 50 tonnes de pierre sera nécessaire pour rendre le chemin carrossable, pour un montant d'environ 750\$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à la réparation du chemin d'accès au site de « Chouette à voir! » ;

D'AUTORISER M. David Jacob à procéder à l'achat et à l'installation de plus ou moins 50 tonnes de pierre;

DE DEMANDER aux administrateurs du site de revoir leur plan de drainage des eaux de surface.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «entretien des chemins et trottoirs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-141

## **10.7 VOIRIE – RANG SALVAIL SUD – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT QUE les sommes remises par le Ministère des Transports pour aider la municipalité à entretenir les routes qui ont été cédées à la municipalité en 1993 n'ont jamais été indexées et représentent un montant de 50 605.00\$, soit un montant nettement insuffisant pour pourvoir à l'ensemble des opérations requises pour l'entretien des routes (déneigement, asphalte, sécurité, drainage etc.) ;

CONSIDÉRANT la rencontre ayant eu lieu entre M. le maire et M. le député Jean-Bernard Émond le 23 janvier 2019 et où il a été sujet de cette problématique ;

CONSIDÉRANT l'achalandage toujours plus élevé du rang Salvail Sud par les usagers qui préfèrent utiliser cette voie plutôt que la route 235 sous juridiction provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE le rang Salvail Sud est utilisé comme une route collectrice à la route 235;

CONSIDÉRANT les sommes nécessaires pour entretenir ce rang ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE DEMANDER au Ministère des Transport de reconnaître un statut de route collectrice au rang Salvail Sud;

QUE l'entretien de cette route devienne sous juridiction provinciale;

DE DEMANDER un appui aux municipalités contiguës.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-142

## 10.8 COOPTEL – DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENFOUISSEMENT DE CÂBLES

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie Cooptel, représentée par Xit Telecom, à l'effet de pouvoir enfouir les infrastructures de fibre optique dans le 6<sup>e</sup> rang, suite à un refus de Télébec pour que les travaux se fassent sur leurs poteaux existants;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour les citoyens et citoyennes d'avoir accès à un service internet pouvant répondre aux divers besoins ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'enfouissement des câbles dans le 6<sup>e</sup> rang aux endroits où la Municipalité est propriétaire du domaine public.

QUE Cooptel, représentée par Xit Telecom, demeure responsable de leurs travaux et de tout évènement pouvant survenir pendant les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-143

## 10.9 SANTÉ ET SÉCURITÉ – ACHAT DIVERS

CONSIDÉRANT la demande de la directrice générale pour diverse fournitures nécessaires pour assurer les premiers soins ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la formation en premiers soins, Mme Nancy Carvalho et M. David Jacob sont désignés comme secouristes selon les critères de la CNESST ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat d'une douche oculaire pour le garage municipal, d'une trousse de premiers soins pour le véhicule de la voirie, ainsi que l'achat de deux masques de poche, le tout pour un montant maximal de 210\$, taxes en sus.



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-144

## **10.10 VOIRIE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - REDDITION DE COMPTES**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de Saint-Jude approuve les dépenses d'un montant de 33 019.00\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-145

## **10.11 VOIRIE – SURNUMÉRAIRE ESTIVAL – MODIFICATION DE L'OFFRE D'EMPLOI**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2019-03-087 la municipalité a procédé à une ouverture de poste pour un surnuméraire estival notamment pour la coupe du gazon et le lignage des terrains sportifs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent réévaluer le contenu du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

D'ANNULER l'offre d'emploi relative à l'embauche d'un surnuméraire estival.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-146

## **10.12 RANG PETIT 5E – CHARGEMENT DE PIERRE**

CONSIDÉRANT QUE le rang Petit 5<sup>e</sup> n'est plus carrossable sur une longueur approximative de 150 mètres ;



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE, suite à la recommandation de M. David Jacob, inspecteur municipal, le chemin a été fermé à la circulation ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux d'urgence pour permettre la réouverture du chemin ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat et la pose d'environ 115 tonnes de pierre dans le rang Petit 5<sup>e</sup>, sur une distance de 150 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

### 11.1 SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – MESURAGE DES BOUES – MANDAT

Point reporté

### 11.2 DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial;

CONSIDÉRANT QUE tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie ;

CONSIDÉRANT les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence de la situation exige une mobilisation sans précédent et de vigoureuses actions collectives pour protéger notre milieu de vie;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:

2019-05-147



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

QUE le Conseil municipal reconnaisse que nous sommes en crise climatique, et que cette crise est un état d'urgence climatique ;

DE DÉCLARER que seules la reconnaissance de l'état d'urgence climatique et la mise en place de plans de transition d'urgence peuvent contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationales et internationales d'ampleur sans précédent ;

QUE le Conseil municipal reconnaisse qu'il a un rôle à jouer dans la limitation des impacts des changements climatiques dangereux et qu'il doit être proactif afin de limiter les impacts des changements climatiques sur ses citoyens et leur milieu de vie ;

QUE le Conseil municipal affirme, à l'instar de milliers de québécois et de nombreux élus municipaux, sa ferme volonté de poser les gestes qui s'imposent pour protéger le milieu où nous vivons et nous diriger vers un avenir plus sobre en carbone ;

QUE le Conseil municipal s'engage ainsi à jouer un rôle de leader en matière de lutte aux changements climatiques, et à inspirer les acteurs du milieu à contribuer aux changements nécessaires pour alléger les impacts des changements climatiques sur les populations et leur milieu de vie ;

QUE le Conseil municipal s'engage à interpeller les paliers gouvernementaux fédéral et provincial pour les inciter à changer leurs stratégies et leur vision du développement pour adopter de façon urgente des mesures vigoureuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour s'engager activement dans une transition vers une économie limitant changements climatiques et leurs impacts sur les populations et leur milieu de vie.

À cet effet, une copie de cette résolution sera acheminée vers les instances gouvernementales fédérale et provinciale nécessairement concernées par l'urgence d'agir pour limiter les impacts des changements climatiques sur leurs concitoyens et leur milieu de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-148

## **11.3 CARACTÉRISATION DES RIVES VISANT L'APPLICATION RÉGLEMENTAIRE RELATIVE AU RESPECT DES BANDES RIVERAINES – MANDAT À M. PATRICK BERNARD**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont énoncé clairement leur volonté d'appliquer la réglementation quant au respect des bandes riveraines, notamment, mais non limitativement, celles visibles le long des routes;

CONSIDÉRANT QUE depuis les six (6) dernières années, la Municipalité a multiplié ses efforts pour sensibiliser la population et les propriétaires à l'importance du respect des bandes riveraines;



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a commencé à caractériser les bandes riveraines de son territoire par un mandat accordé à M. Patrick Bernard ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a annoncé à nouveau en 2019 sa volonté de faire respecter les bandes riveraines par l'intermédiaire du document accompagnant tous les comptes de taxes, ainsi que par l'envoi d'une lettre adressée aux propriétaires d'entreprises agricoles enregistrées et dont copie conforme a été envoyée à l'Union des producteurs agricoles (UPA), ainsi que par la tenue d'une soirée d'informations le 13 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la personne désignée pour procéder à la caractérisation des rives se doit de posséder des qualifications particulières propres à ce mandat;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par M. Patrick Bernard;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER l'offre de service type « clé en main » pour chaque caractérisation au montant de 150.00 \$, taxes en sus, pour les cours d'eau verbalisés, et 75.00\$, taxes en sus, pour les fossés de chemin. Ce tarif inclue notamment :

- Expertise sur le terrain et mesurage;
- Production d'un rapport complet à la directrice générale;
- Présence au tribunal lorsque requis.

DE MANDATER M. Patrick Bernard pour procéder à la caractérisation des rives visant l'application règlementaire relative au respect des bandes riveraines 7 jours après le dernier arrosage ;

DE DEMANDER à M. Patrick Bernard de nous identifier les propriétaires dont les bandes riveraines se distinguent par leur qualité afin de permettre au conseil municipal de souligner leurs efforts ;

DE NOMMER M. Patrick Bernard inspecteur municipal dans l'exécution de son mandat pour l'application du règlement 496-2013;

DE NOMMER M. Patrick Bernard inspecteur en bâtiment dans l'exécution de son mandat pour les articles visant l'application du règlement d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2019-05-149

### 12.1 MM SYLVAIN CHARBONNEAU ET MAXIME CHARBONNEAU – LOT 2 708 136 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure signée par monsieur Sylvain Charbonneau en date du 22 mars 2019 à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

708 136 situé au 284 rang Basse-Double, soit la construction d'un nouveau bâtiment accessoire dont la distance par rapport à la ligne latérale serait d'un mètre, afin d'optimiser l'espace entre la construction projetée et la résidence principale ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage stipule à l'article 7.2.1.4 qu'une distance minimale de 2 mètres est requise par rapport à une ligne latérale de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 26 avril 2019 pour procéder à l'étude de la demande ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil le refus de la demande, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations,  
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la demande de dérogation mineure présentée par messieurs Maxime et Sylvain Charbonneau concernant la construction d'un nouveau bâtiment accessoire dont la distance par rapport à la ligne latérale serait d'un mètre au lieu de deux mètres soit refusée pour les considérations suivantes:

- le projet peut respecter le règlement de zonage 434-2006 en vigueur;
- la conception de la superficie du bâtiment accessoire pourrait être modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-150

**12.2 LES SERRES GAUDETTE ENR. - LOT 2 708 108 - DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC (CPTAQ), CONCERNANT UN PROJET D'ALIÉNATION D'UN LOT À UTILISATION AGRICOLE**

CONSIDÉRANT QUE Les serres Gaudette enr. souhaite aliéner le lot 2 708 108, situé au 817 rang Sainte-Rose, afin de le vendre et que ce lot d'une superficie totale de 26.07 ha est présentement une terre cultivée ;

CONSIDÉRANT QUE les lots voisins (2 708 107 et 2 708 109) d'une superficie de 35.05 ha et 29.95 ha sont également des terres cultivées;

CONSIDÉRANT QUE Les Serres Gaudette enr. désire conserver la partie boisée située au nord-ouest incluant les lots 2 709 762, 2 708 725, 2 708 722, 2 709 763, 2 709 764, 2 709 765 et 2 709 766 dans le but de conserver l'exploitation des érables;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification des lots déjà existants autant sur leur superficie que sur leur usage n'est prévue ;



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation projetée sur le site visé n'aura aucun impact sur l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution ;

D'APPUYER la demande de Les Serres Gaudette enr. et de recommander fortement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser en leur faveur l'aliénation d'une partie du lot 2 708 108 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 13. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

2019-05-151

### 13.1 PEINTURE DU LOCAL DES LOISIRS

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de peinture pour peindre le local des Loisirs aux couleurs du nouveau logo ;

D'UTILISER, dans la mesure du possible, une peinture éco-responsable.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 70120 522 «entretien et réparation - Centre»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 14. AUTRES SUJETS

2019-05-152

### 14.1 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* se tiendra le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER le 17 mai 2019 *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-05-153

## 14.2 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude s'est dotée d'une Politique de la Famille ;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 13 au 19 mai 2019 sous le thème *C'est le temps d'un vrai Québec Famille!*;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER la semaine du 13 au 19 mai 2019 *Semaine québécoise des familles,* sous le thème *C'est le temps d'un vrai Québec Famille!*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

## 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-05-154

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 22h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yves de Bellefeuille, maire

\_\_\_\_\_  
Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière